Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné :

représentant de la société situé à :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Située à :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Référence(s) cadastrale(s) :

Coordonnées du maître d'œuvre (*optionnel*) :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m^2)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

DISPOSITION 1 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LES BATIMENTS DE PLUS DE 1000 M^2

Après lecture des conclusions de l'étude de faisabilité, le maître d'ouvrage a réalisé les choix d'approvisionnement en énergie suivant :
(*Écrire ci-dessous, les conclusions de l'étude de faisabilité et la justification des choix d'approvisionnement, conformément à l'article R. 111-22-1 du code de la construction et de l'habitation*)

……

……

……

……

……

En particulier, pour le système pressenti après réalisation de l'étude de faisabilité, on précise les éléments suivants, issus de l'étude de faisabilité et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2007 :

Valeur de la consommation d'énergie du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en kWh d'énergie primaire par m^2 et par an :	
Coût annuel d'exploitation du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en euros :	

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT ($SHON_{RT}$) en m^2	
Valeur de la surface habitable (Shab) en m^2 *(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*	
Valeur de la $SHON_{RT}$ en m^2 du bâtiment existant *(dans le cas des extensions ou surélévation)*	

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :		$Bbio_{max}$:	
Bbio < $Bbio_{max}$:			

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m^2 :	
Respect de l'exigence Surface de baies > 1/6 * Surface habitable :	

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ?

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	
Bois énergie	
Panneaux solaires photovoltaïques	
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	
Autres (*préciser*)	